



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007359

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 21/11/2023

Séance du 06 novembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°18 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°4), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF.

M. Nathan SOURISSEAU

Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE (à partir de la question n°19), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT

47 - Contrat de Concession de Service Public - Casino de Besançon
- Société Touristique Thermale de la Mouillère - Rapport 2022

Contrat de Concession de Service Public - Casino de Besançon - Société Touristique Thermale de la Mouillère - Rapport 2022

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
CCSPL Commission Consultative des services publics locaux	06/10/2023	Favorable
Commission n° 1	19/10/2023	Information
Commission de contrôle financier	19/10/2023	Favorable

Résumé :

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon à la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, via un contrat de concession de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée (2022).

Le niveau d'activité du Casino est revenu à la normale au 2^{ème} semestre 2022 après la période de crise sanitaire qui avait entraîné sa fermeture.

I – Les principales caractéristiques du contrat

Le contrat de Concession de Service Public (CSP) en cours est entré en vigueur le 19 novembre 2021. La Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM) avait été candidate à sa succession et s'est vue attribuer le nouveau contrat par le conseil Municipal du 20 mai 2021.

Objet : La Collectivité confie au concessionnaire l'exploitation du Casino dans son ensemble (salles de jeux, restaurant, bar, spectacles) ainsi que l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements et matériels nécessaires à l'exploitation des activités.

Durée : 6 ans à compter du 19 novembre 2021 (autorisation des jeux) – Echéance le 18 novembre 2027

Caractéristiques générales du contrat : Le contrat de concession est composé, conformément à la loi du 15 juin 1907 et l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, d'un cahier des charges d'exploitation et d'un bail d'occupation des lieux, propriétés de la Ville de Besançon.

Le concessionnaire exploite les activités à ses frais et risques.

Le concessionnaire doit disposer d'une autorisation des jeux en vigueur et fait sienne l'obtention de ladite autorisation.

Le concessionnaire s'engage à mettre en œuvre un programme de protection des joueurs (prévention à l'abus des jeux et la dépendance).

Principales obligations du concessionnaire :

- jeux d'argent et de hasard : le concessionnaire exploite les salles de jeux sous réserve de l'autorisation ministérielle accordée ; Il met en place une politique du jeu « responsable »,
- restauration : le concessionnaire est tenu d'exploiter une activité de restauration permanente, ouverte aux joueurs et aux non-joueurs,
- animations : le concessionnaire s'engage à proposer 100 évènements par an (spectacles, théâtre, expositions, conférences, soirée à thème...),
- contribution au développement culturel du concédant : le concessionnaire apporte son soutien financier à un programme d'actions culturelles défini avec la Collectivité ; le montant annuel de ce soutien financier est fixé à 300 000 euros la 1^{ère} année, sans clauses conditionnelles, et indexé pour les années suivantes.
- bail : le concessionnaire verse à la Ville de Besançon une redevance (part fixe 300 000 € et part variable 50 k€ si le Produit Brut des Jeux > 14M€) pour l'occupation de locaux
- le concessionnaire verse une taxe sur le produit brut des jeux,

- travaux et entretien : le concessionnaire assure à ses frais le nettoyage et l'entretien courant du Casino, la Ville de Besançon propriétaire s'engageant à assumer les grosses réparations.

Concessionnaire : La Société Touristique et Thermale de la Mouillère, SAS au capital de 612 000 €, est dédiée au contrat de CSP. Elle a son siège social à Besançon. Elle est détenue par la SASU JOAGROUPE FINANCES (ex MOLIFLOR).

II – Analyse de la qualité du service

A/ La fréquentation

Le Casino de Besançon occupe la place de premier casino de Franche-Comté avec 34 % de parts de marché, pourcentage en sensible hausse par rapport à N-1 (31%), devant respectivement les casinos de Luxeuil (30 %), Lons le Saunier (27 %) Salins les Bains (10 %) et Saint Laurent en Grandvaux (plus tourné vers la clientèle Suisse). A noter que le groupe JOA gère 4 des 5 casinos franc-comtois, seul le casino de Salins est détenu par un propriétaire hors groupe.

La fréquentation est mesurée par trois indicateurs :

Activité	Entrées-couverts 2022	Entrées-couverts 2021	Entrées-couverts 2020	Entrées-couverts 2019
Machines à sous	156 796	58 887	142 681	179 627
Jeux de table	11 683	3 921	13 754	20 627
Restaurant	23 925	9 610	17 714	28 096

Après une année 2021 fortement impactée par la crise sanitaire avec 7 mois de fermeture, faisant chuter drastiquement le CA, l'activité a progressivement repris en début 2022. La fin du pass sanitaire en mars 2022 a vu cette reprise d'activité s'accélérer, et le 2^{ème} semestre a retrouvé un niveau de fréquentation comparable à celui de 2019 année de référence avant la crise sanitaire. Le Produit Brut des Jeux (PBJ) 2022 a atteint un niveau légèrement supérieur à celui de 2019.

L'activité de restauration a connu les mêmes tendances en termes de fréquentation. La réalisation de travaux (aménagement d'un bar au cœur du restaurant avec un double accès), rendant le lieu plus attractif, a contribué à la hausse de la fréquentation du restaurant à partir du second semestre 2022, reprenant un rythme supérieur à 2019.

Les animations musicales ont également pu reprendre à un rythme normal après la période de restriction sanitaire et ses conséquences sur l'activité.

Au-delà de la fréquentation, la qualité de service est mesurée par des contrôles internes au Groupe JOA, via une à deux visites mystères chaque année dans chaque établissement du groupe. A l'occasion de ces visites mystères, 32 critères dans 5 domaines sont examinés. Deux profils de visiteurs mystère ont été établis par le groupe JOA : client régulier seul et client primo en couple / soirée et week-end.

Le casino de Besançon a obtenu la première place des casinos JOA (soit 33 établissements à date) pour le profil « client régulier » et la treizième place pour le profil « primo ».

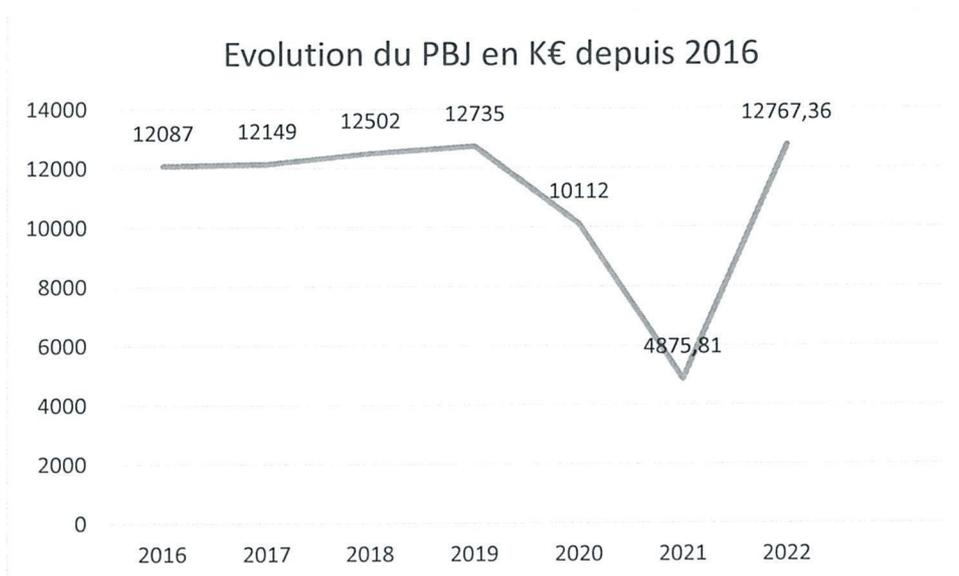
B/ Les jeux

Le Casino offre à sa clientèle un parc de 111 machines à sous, 34 postes de roulette anglaise électronique et 7 postes de Black-Jack électronique (chiffres inchangés par rapport à l'exercice précédent), ainsi que quatre tables de jeux installées (pour cinq autorisées) : trois de Black Jack et une de roulette anglaise (manque de place pour installer une cinquième table).

Du fait de la crise sanitaire, le Casino avait connu une dégradation inédite de son Produit Brut des Jeux (machines à sous et jeux de table) qui était passé de 10 111 959 € à 4 875 811 € entre 2020 et 2021.

Durant l'exercice 2022, le PBJ a logiquement fortement augmenté pour se porter à 12 767 357 €, soit un niveau comparable à celui de 2019.

Les données entre 2021 et 2022 sont donc difficilement comparables.



Les machines à sous attirent l'essentiel de la clientèle du Casino de Besançon (91%) mais l'activité des jeux traditionnels, notamment électroniques, est très appréciée du jeune public et continue de croître. La réorganisation des espaces de jeux et l'installation de l'offre sur un seul étage ont pu y contribuer.

Les jeux de table, eux, sont exploités en rez-de-chaussée.

La STTM et le groupe JOA poursuivent l'action menée au plan national pour « un jeu responsable » : par la formation de leur personnel (repérer des addictions, respecter les mesures d'interdictions de jeux) et par la sensibilisation de la clientèle (affichage, dispositif spécifique aux jeunes joueurs de poker, limitation volontaire d'accès).

Le Casino et son personnel bénéficient par ailleurs de l'expertise du groupe JOA qui met à disposition une ligne d'assistance gratuite et anonyme, gérée par l'Institut du jeu excessif.

Un protocole, baptisé Mission responsable, a été établi, et s'articule autour de trois axes : la mobilisation du personnel, l'accueil et l'information enfin les solutions d'accompagnement pour les joueurs en difficultés. 11 salariés du casino de Besançon ont ainsi été formés durant l'exercice.

Le contrôle systématique des identités à l'entrée des espaces de jeux permet de garantir que n'y ont pas accès les mineurs, les personnes interdites de jeu par décision ministérielle et celles ayant demandé au casino une interdiction d'accès sur une période définie.

Le groupe JOA est le premier opérateur français à être certifié « Responsible Gaming » à un niveau européen par l'European Casinos Association.

C/ La restauration, les bars

Le restaurant « Le Comptoir » offre une capacité de 90 couverts en salle, complétée par 60 en terrasse. Sa capacité d'accueil peut passer à 100 personnes assises en version banquet, et 150 personnes debout en version « cocktail ».

Le restaurant accueille une clientèle d'affaires à déjeuner et propose des tarifs étudiés pour les banquets. En soirée, la clientèle est plus urbaine, et s'y ajoutent les joueurs du Casino.

Le restaurant contribue grandement aux animations organisées par le Casino au travers des nombreuses soirées qui ont lieu toute l'année : diners-spectacles, soirées-dansantes, nouvel-an, karaoké, soirée Saint-Valentin, cabarets, soirées gastronomiques...

Le restaurant est également un espace privatisable pour les acteurs économiques locaux (soirées clientèle, remise de prix, présentation de nouveaux produits ...).

Le bar, davantage accessible depuis le restaurant depuis les travaux, est doté d'un écran géant pour diffuser les événements sportifs ou des clips musicaux. Il propose chaque vendredi et samedi soir, et la veille de jours fériés, l'espace part propose boissons, cocktails et service snacking et plats chauds.

D/ La communication, l'animation

La marque JOA commence à avoir une certaine notoriété sur le Grand Besançon et les alentours, néanmoins, des campagnes de communication restent nécessaires et sont régulièrement diffusées autour des événements organisés par le Casino.

Comme prévu au cahier des charges, une centaine d'animations ont été réalisées.

Le coût global des animations réalisées en interne (spectacles, thés dansants, jeux gratuits) s'élève à 134 716 €. En lien avec la reprise de l'activité, ce montant est en hausse par rapport à 2021.

III – Conditions d'exécution du service public

A/ Les ressources humaines

L'effectif moyen est stable et s'élève à 61,6 Equivalent Temps Plein (CDI, CDD, Intermittents et extras) contre 61,7 sur l'exercice précédent. Il est réparti en 40,3 ETP hommes et 21,3 ETP femmes. Les salariés bénéficient d'un plan de formation spécifique et de mises à jour régulières (32 stages, 47 collaborateurs concernés en 2022).

B/ Tarifs et horaires

Le secteur « machine à sous + bar » ouvre à 10 h, et le secteur « tables de jeux + bar » ouvre à 21 h. Les deux secteurs ferment à 3 h du matin ou 4 h les vendredis, samedis et veilles de jours fériés.

Le restaurant « Le Comptoir » est ouvert tous les jours selon les horaires suivants :

- hiver 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h (22h30 les vendredis et samedis),
- été : 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h 30 (23h les vendredis et samedis).

C/ Contribution au développement culturel du concédant

Outre les animations internes, le Casino apporte son soutien à la politique artistique et à l'attractivité de la ville :

- soutien à des manifestations artistiques, tel que prévu au contrat de CSP et en accord avec la Ville de Besançon : 200 k€ versés en 2022 (au titre de 2021), répartis entre le Festival international de Musique, la Rodia et le Festival du bitume et des plumes, En 2023, le montant versé au titre de 2022 sera de 300 k€ (nouveau contrat).
- sponsoring, partenariats, pour 8 719 € contre 5 061 € en 2021.

D/ Effort social

Le contrat de concession prévoit, en respect de l'article 2 de l'arrêté du 29 octobre 2010, le versement annuel au titre des « orphelins » au Centre Communal d'Action Sociale.

A ce titre, le CCAS de Besançon a encaissé 12 955,93 € en 2022.

IV – Attestations et rapport technique

L'actuelle autorisation d'exploiter les jeux a été obtenue le 19 octobre 2021 pour une durée de 6 ans à compter du 19 novembre 2021, soit jusqu'au 18 novembre 2027, fin du présent contrat de concession.

Le groupe JOA respecte les obligations réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment, en lien avec le dispositif Tracfin.

Les locaux sont propriétés de la Ville de Besançon. Les visites régulières effectuées par la Ville de Besançon sur le site n'ont pas permis de détecter des défaillances dans l'entretien, la propreté ou la sécurité du site.

Les attestations d'assurance ont été transmises par le concessionnaire.

Bureau Véritas intervient une fois l'an pour contrôler l'ensemble des obligations au titre des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Les locaux sont sécurisés par vidéo-surveillance et des équipements sont installés pour garantir la sécurité des personnels, du public et des convoyeurs de fonds.

Des contrôles propres aux ERP et aux conditions sanitaires (restauration) sont régulièrement effectués par des organismes agréés : ainsi, la dernière visite de la Commission Départementale de Sécurité date du 20 juin 2022, elle a été suivie d'un avis favorable sans aucune réserve.

La STTM a transmis à la Ville l'ensemble des documents techniques prévus par le contrat de concession de service public. Ces interventions ont fait l'objet de rapports versés au registre de sécurité.

Des échanges réguliers sur ces différents points ont lieu entre la Ville de Besançon et la STTM.

V – Données économiques

A/ Situation financière 2021- 2022

Le groupe JOA est le 3ème acteur français, et 2ème opérateur de jeux en France en nombre de casinos (33). Il emploie 2 100 collaborateurs qui accueillent plus de 5 millions de visiteurs par an.

La STTM, société dédiée au Casino de Besançon, a arrêté ses comptes annuels au 31 octobre 2022. Ils sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le total du bilan s'établit à 4 423 k€. Le résultat net 2022 est un bénéfice de 701 k€.

Les chiffres clés de la STTM sont les suivants :

En k€	2022	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	7 016	2 985	5 681	7 117
Total des charges	6 135	3 442	5 641	7 234
<i>dont masse salariale</i>	<i>3 120</i>	<i>1 469</i>	<i>2 558</i>	<i>3 442</i>
Résultat net	701	168	258	402
Fonds propres	1 374	842	1 336	1 077

Rappel : les postes du bilan sont une « photographie » à un instant donné, ici au 31/10/2022.

Les chiffres clés traduisent la reprise d'activité évoquée en amont.

Bilan

Les ratios financiers du bilan restent fragiles, en lien avec la politique de centralisation financière du groupe. Les engagements du groupe JOA vis-à-vis de la STTM et de la Ville de Besançon lèvent tout risque sur ce constat.

La structure n'est pas endettée.

En 2022, le Groupe JOA a fait remonter 168 440 € de dividendes au titre de 2021.

En 2022, la STTM a investi à hauteur de 510 k€, dont 326 k€ pour les machines à sous et 109 k€ pour les travaux de réaménagement du bar/restaurant.

Résultat

Le bénéfice de l'année s'élève à 700 890 €.

Le chiffre d'affaires retrouve le niveau de 2019 avant crise sanitaire. Il est issu des jeux (pour 88,99%), de la restauration (pour 10,44 %) et de produits divers non significatifs.

Outre la masse salariale qui représente 49 % du total des charges, les principaux postes de charges sont les locaux (288 K€ de redevance Ville au titre de 2022), les frais de publicité et communication

(217 K€), les travaux d'entretien (137 K€), les frais de siège et licence JOA (246 K€), l'achat d'alimentation et boissons (482 K€), le soutien aux manifestations artistiques prévues au contrat.

B/ Liens avec la Collectivité

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a été sollicité une fois en 2022 sur le rapport d'activité 2021.

Les liens financiers entre la Ville de Besançon et le délégataire en 2022 sont les suivants :

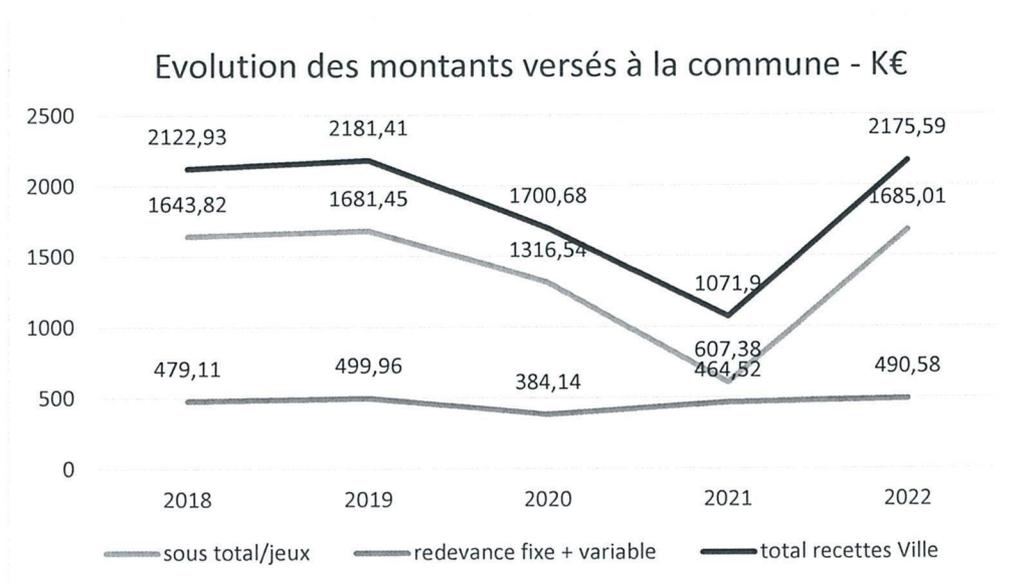
1. Recettes Ville

La STTM verse à la Ville de Besançon (directement ou indirectement) une quote-part sur le produit brut des jeux, et une redevance pour occupation des locaux (partie fixe et variable).

En 2022, la STTM a versé directement ou indirectement à la Ville :

- la part fixe de la redevance N (nouveau contrat + prorata temporis) pour 302 422,91 €
- le solde de la redevance N-1 pour 170 010,54 €
- le reversement direct sur le PBJ de l'année N pour 1 259 896 €
- le reversement indirect (Etat) sur le PBJ de l'année N pour 425 107 €

soit un montant global de 2 175 k€.



2. Dépenses Ville

En 2022, la Ville a versé à la STTM le remboursement d'un abattement fiscal de 52 k€ au titre de 2021. Le montant enregistré dans la comptabilité de la STMM pour 2022 (à recevoir en 2023) s'élève à 47 k€.

3. Obligations contractuelles

La STTM a rempli l'ensemble des obligations contractuelles prévues au contrat de CSP.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère dans le cadre de la Concession de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

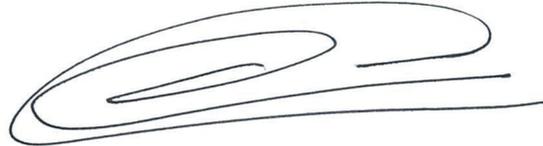
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

M. Nathan SOURISSEAU,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,

A black ink signature with a large, prominent loop at the beginning and several smaller loops and strokes following.

Anne VIGNOT

RAPPORT DU DELEGATAIRE

- Exercice 2022 -

SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOILLERE

2 AVENUE CARNOT – 25000 BESANCON

SAS AU CAPITAL DE 612 000 €

562 820 357 RCS BESANCON

TVA FR 28 562 820 357 - APE 9200 Z



SOMMAIRE

Partie I PRESENTATION

- I.1 - Présentation juridique de la société
- I.2 - Cahier des charges
- I.3 - Autorisation d'exploiter les jeux

Partie II DONNEES COMPTABLES

- II.1 - Compte d'exploitation
- II.2 - Commentaires par rapport à l'exercice précédent
- II.3 - Etat synthétique de la variation de l'immobilier
- II.4 - Investissements
- II.5 - Méthodes d'amortissement
- II.6 - Etat des montants versés à la commune
- II.7 - Perspectives pour l'avenir et évolutions envisagées

Partie III ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

- III.1 - Prestations aux usagers
- III.2 - Information et accueil de la clientèle
- III.3 - Politique RSE

Partie IV RAPPORT TECHNIQUE

- IV.1 - Locaux
- IV.2 - Réglementation des jeux
- IV.3 - Descriptif du personnel
- IV.4 - Effort artistique et contribution au développement touristique de la ville

Partie V RAPPORT FINANCIER

- V.1 - Politique tarifaires - Informations générales
- V.2 - Tarifs appliqués en restauration
- V.3 - Jeux : minimas et dénominations

Partie VI ANNEXES



I. PRESENTATION

I.1. PRESENTATION JURIDIQUE DE LA SOCIETE

Présentation de la société

La « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est une Société par Actions Simplifiée au capital de 612.000 € ayant son siège social à Besançon (25000) - 2 avenue Carnot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 562 820 357.

Depuis le 1^{er} novembre 2015, la totalité des 4.000 actions soit 100 % du capital et des droits de vote de la « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est détenue par la société MOLIFLOR, Société par Actions Simplifiée au capital de 16.545.864 €, dont le siège social est à Canet en Roussillon (66140) – 10 Promenade de la Côte Vermeille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 343 530 978.

La société MOLIFLOR est une filiale de la société JOAGROUPE HOLDING, Société par Actions Simplifiée au capital de 11.080.577 €, dont le siège social est à Canet en Roussillon (66140) – 10, Promenade de la Côte Vermeille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 483 883 880

Direction de la société

La « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est représentée par son Président :

- Monsieur Laurent JOURDAIN depuis le 21 mars 2016.
- Et son directeur général (également Directeur Responsable) monsieur Franck HERIBEL depuis le 1^{er} octobre 2019.

Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes titulaire est la société PricewaterhouseCoopers Audit (63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine).

I.2. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges a été renouvelé le 8 juin 2021 pour une période de 6 ans allant du 19 novembre 2021 au 18 novembre 2027.

I.3. AUTORISATION DE JEUX

L'autorisation d'exploiter les jeux

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée par arrêté ministériel du 29 octobre 2019 pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} décembre 2019, soit jusqu'au 18 novembre 2021. Elle a été renouvelée le 19 octobre 2021 pour une durée de 6 ans à compter du 19 novembre 2021 jusqu'au 18 novembre 2027.

Les Jeux autorisés

- 5 tables de jeux traditionnels dont 4 installées
- 125 machines à sous autorisées (sur un potentiel de de 150 si toutes les tables de jeux traditionnels autorisées étaient installées)
- 75 postes de jeux électroniques (sur un potentiel de 90 si toutes les tables de jeux traditionnels autorisées étaient installées)



Les Membres du Comité de Direction au 31 octobre de l'exercice écoulé

- M. HERIBEL Franck, Directeur Responsable
- M. MICHELET Gilles, Directeur des jeux
- M. GUILLEMIN LABORNE André, Membre du Comité de Direction
- M. LEBRUN Julien, Membre du Comité de Direction
- Mme BONFILS Aline, Membre du Comité de Direction
- M. DELAITRE Maxime, Membre du Comité de Direction
- Mme PERNODAT Laure, Membre du Comité de Direction



II. DONNEES COMPTABLES

II.1. COMPTE D'EXPLOITATION – EXERCICE 2022

Compte d'exploitation	Exercice 2021	Exercice 2022
Chiffre d'affaires net	2 985 161	7 015 781
Reprises sur amortissements, provisions	112 196	206 925
Autres produits	655 947	184 033
Total Produit d'Exploitation	3 753 304	7 406 739
Salaires	1 089 463	2 144 089
Charges sociales	257 015	792 292
Autres charges d'Exploitation	2 095 332	3 199 204
Total Charges d'Exploitation	3 441 810	6 135 585
RESULTAT D'EXPLOITATION	311 494	1 271 154
Produits financiers	3 239	9 660
Charges financières	18	681
Résultat financier	3 222	8 979
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	314 716	1 280 133
Produits exceptionnels	26 305	20 143
Charges exceptionnelles	172 573	129 638
Résultat Exceptionnel	-146 268	-109 495
Impôts sur les bénéfices / Participation	0	469 748
RESULTAT NET	168 448	700 890

L'établissement des comptes annuels est réalisé selon les méthodes définies par le règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable, homologué par arrêté du 22 juin 1999.

Le 21 juillet 2021, tous les établissements de loisirs de plus de 50 personnes ont dû mettre en oeuvre l'application du pass sanitaire. Le casino a mis en place le contrôle du pass sanitaire aux entrées. Cette nouvelle restriction gouvernementale a continué d'entraîner une baisse de fréquentation significative lors des premiers mois de la saison 2022. La fin de cette obligation, le 14 mars 2022, ainsi que la réalisation de travaux de réaménagement des différents espaces commerciaux de l'établissement ont permis de réaliser une belle croissance sur le second semestre 2022 que ce soit en termes de fréquentation ou en termes de chiffre d'affaires.



II.2. 2022 PAR RAPPORT A L'EXERCICE PRECEDENT

Evolution du chiffre d'affaires net

CHIFFRE D'AFFAIRES NET (en €)			
Activité	2021	2022	évolution N/N-1
Produit brut jeux de table	661 815	2 312 150	249,4%
Produit brut machines à sous	4 213 997	10 455 207	148,1%
Total produit brut jeux	4 875 811	12 767 357	161,9%
Prélèvements	2 177 185	6 523 765	199,6%
Total chiffre d'affaires jeux	2 698 626	6 243 592	131,4%
Restaurant / Bars	258 419	732 301	183,4%
Autres	28 115	39 888	41,9%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 985 161	7 015 781	135,0%

Compte-tenu du contexte sanitaire de 2021, les données sont difficilement comparables. Cependant le produit brut des jeux est légèrement supérieur à celui de 2019 et l'activité restauration, qui a connu un premier semestre 2022 difficile, une fois les travaux achevés, repris un rythme supérieur à l'année 2019.

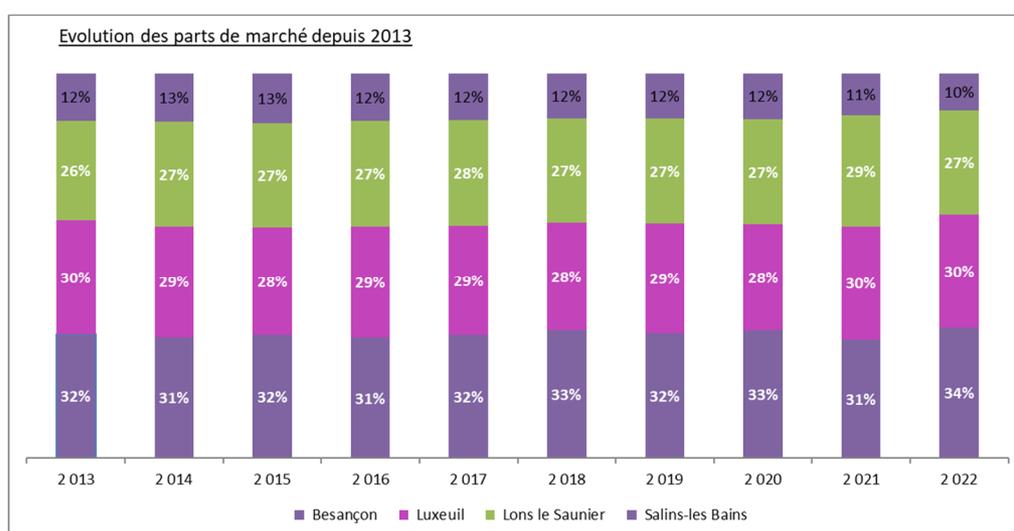
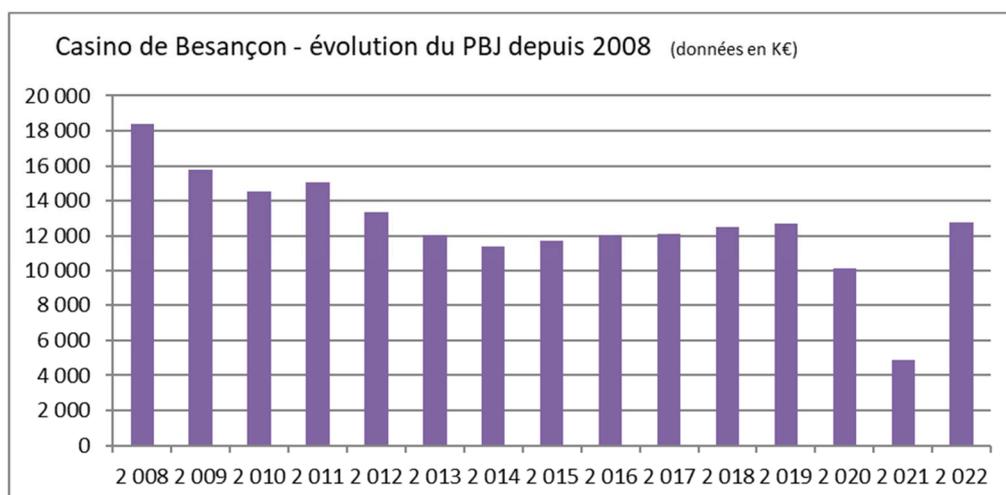
Analyse du produit brut

PRODUIT BRUT (en €)			
Activité	2021	2022	évolution
Total Machines à sous	4 213 997	10 455 207	148,1%
Black Jack	87 891	443 858	405,0%
Roulette Anglaise	19 148	188 098	882,4%
Ultimate Texas Hold'em	20 626	28 853	39,9%
Black jack Electronique	74 517	235 207	215,6%
Roulette Anglaise Electronique	459 634	1 416 135	208,1%
Total Jeux traditionnels	661 815	2 312 150	249,4%
TOTAL PRODUIT BRUT	4 875 811	12 767 357	161,9%

L'activité des Jeux traditionnels, notamment électroniques, très appréciée d'un public jeune, continue de croître. La réorganisation des espaces de jeux, l'ensemble de l'offre de jeux est depuis mars 2022 sur un seul étage, et l'ouverture plus tôt d'une table de blackjack, a permis également de faire découvrir ce type de jeux à une nouvelle clientèle.



Evolution du produit brut des jeux et évolution des parts de marché



Détail par nature des dépenses

Activité	DEPENSES (en €)		
	2021	2022	évolution
Personnel	1 346 478	2 936 381	118,1%
Fonctionnement	915 715	1 336 244	45,9%
Entretien et réparations	73 942	137 517	86,0%
Amortissements et provisions	442 950	406 540	-8,2%
TOTAL DEPENSES	2 779 085	4 816 681	73,3%

Les frais de personnel sont revenus au niveau d'avant crise sanitaire et ne sont plus impactés de l'activité partielle. Il en est de même pour les frais de fonctionnement d'entretien : l'exploitation ayant eu lieu sur une saison complète, il n'y a pas eu de variabilisation des charges. Les amortissements sont légèrement en baisse, mais stables : les travaux importants de 2015 étant amortis ainsi que la baisse des investissements durant les exercices impactés par la crise sanitaire.



II.3. ETAT SYNTHETIQUE DE LA VARIATION DE L'IMMOBILIER

Nature	Base 2021	Augmentations	Diminutions	Base 2022
Immobilisations incorporelles	1 641 492	144 113	1 121 582	664 023
Terrains				
Constructions	368 597	84 090	1 782	450 904
Installations techniques, matériel, outillage	5 113 473	201 633	1 408 176	3 906 929
Autres immobilisations corporelles	1 892 650	50 336	880 768	1 062 218
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	1 267	30 667	1 267	30 667

II.4. INVESTISSEMENTS

Investissements 2022

Le montant global des principaux investissements s'est élevé à 510838 €, réparti comme suit :

- Machines à sous & licences MAS 326743 €
- Travaux de réaménagement du bar / restaurant 109222 €
- Matériel informatique & téléphonie 44001 €
- Matériel de cuisine 14032 €
- Sécurité 16840 €

II.5. METHODES D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'acquisition historique. Les éléments incorporels qui ont une valeur inférieure à la valeur recouvrable sont dépréciés.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations).

A la suite de l'application des règlements sur les actifs, les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévisionnelle de chaque bien :



Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 80 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 30 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Machines à sous	Linéaire	4 à 8 ans

II.6. ETAT DES MONTANTS VERSES A LA COMMUNE DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Nature	Montant 2021	Montant 2022
Prélèvement communal	477 418	1 259 896
Reversement Etat / Commune	129 966	425 107
Loyer	509 124	490 577
Cahier des charges	200 000	200 000
TOTAL versement commune	1 316 508	2 375 580

Le versement au titre des manifestations artistiques de qualité du cahier des charges s'est élevé à 200 K€, détaillé de la manière suivante :

- 70 K€ pour la RODIA, labellisée « Scènes de musiques actuelles »
- 65 K€ pour le 75^{ème} Festival-Concours International de Musique de Besançon
- 65K€ pour le festival du bitume et des plumes

II.7. PERSPECTIVES POUR L'AVENIR / EVOLUTIONS ENVISAGEES

Dès le printemps 2022, la création d'un bar au cœur du restaurant avec un double accès (avec ou sans contrôle aux entrées) et surtout avec une vue et un accès terrasse facilité ont permis d'exploiter la surface commerciale du restaurant en permanence. La reprise des animations musicales à la fin des restrictions sanitaires dans ce nouvel espace a donné un nouveau dynamisme à l'établissement.

Au niveau de l'offre de jeux, les nouveautés seront destinées à la clientèle de joueurs tout en s'appuyant sur différents canaux de communication (offre digitale et différentes campagnes de notoriété à partir du printemps 2023) pour enrichir la base de client. De nouvelles machines seront installées au printemps 2023 et dès décembre 2022, différentes options (dame de cœur et 2+1) viendront enrichir les possibilités de jeu au blackjack.

Cependant, la société restera vigilante à la situation sanitaire et s'efforcera de viser une continuité d'activité en déployant les savoir-faire acquis en termes de prévention suite aux « crises COVID » 2020 et 2021.

Enfin, une veille sur les tarifs des matières premières sera évidemment effectuée notamment avec l'aide de la cellule achats du groupe ainsi qu'un plan d'économie d'énergie (mise en place d'audits, relamping, ...) pour réduire l'impact des hausses drastiques que connaît le marché.



III. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

III.1. PRESTATIONS AUX USAGERS

Le casino offre à sa clientèle :

111 machines à sous, 34 postes de Roulette Anglaise Electronique et 7 postes de Blackjack Electronique

Dimanche à jeudi..... de 10h à 3h

Vendredi, samedi et veille de jours fériés de 10h à 4h

Les jeux de tables suivants

- . Black Jack : 3 tables installées
- . Roulette Anglaise : 1 table installée

Dimanche à jeudi..... de 21h à 3h

Vendredi, samedi et veille de jours fériés de 21h à 4h

Un restaurant

D'une capacité de 90 couverts en salle, complétée par 60 en terrasse, le Comptoir bénéficie d'une forte image dans notre ville.

Il accueille une clientèle d'affaires à déjeuner et propose des tarifs étudiés pour les banquets. En soirée, la clientèle est plus urbaine, à laquelle s'ajoutent des joueurs du Casino.

Il devient également un espace original pour des entreprises locales souhaitant organiser des soirées à thème : apéro 'entrepreneurs, remise de prix, présentation nouveaux produits, repas clientèle, etc. Ainsi sa capacité d'accueil en version « banquet » peut passer à 100 personnes assises en intérieur et en version « cocktail » à 150 personnes debout.

Le restaurant contribue pour une grande partie aux animations organisées par le Casino au travers des nombreuses soirées qui y ont lieu tout au long de l'année : Dîners – Concerts, Nouvel An, Saint Valentin... Une programmation artistique s'inscrivant comme un bon complément d'offre « loisir » à la clientèle et conférant à l'endroit une atmosphère de détente et de convivialité inégalée.

Hiver de 12h à 14h et de 19h30 à 22 (22h30 vendredi/samedi)

Été de 12h à 14h et de 19h30 à 22h30 (23h00 vendredi/samedi)

Un Bar au cœur de l'établissement

Doté d'un écran géant pour diffuser les événements sportifs ou clips musicaux, le bar offre un espace chaleureux et confortable avec la possibilité d'y accéder directement par le restaurant à toute heure. Il propose tous les jours des formules adaptées de cocktails et un service snacking et plats chauds toute la journée et jusqu'à la fermeture du Casino.

Dimanche à jeudi..... de 10h à 3h

Vendredi, samedi et veille de jours fériés de 10h à 4h



Un Bar en salle des jeux de table

Compte-tenu des derniers aménagements et de l'exploitation des jeux de table au rez de chaussée, ce point de vente est exploité ponctuellement pour la clientèle privatisant la salle de l'étage pour y organiser différents types d'évènements (séminaire, cocktail privatif, ...).

III.2. INFORMATION ET ACCUEIL DE LA CLIENTELE

Nombre d'entrées sur l'exercice 2022

Activités	Entrées - couverts 2020	Entrées - couverts 2021	Entrées - couverts 2022	évolution 2019-2020	évolution 2020-2021	évolution 2021-2022
Machines à Sous	142681	58887	156796	-20,6%	-58,7%	166,3%
Jeux de Table	13754	3921	11683	-33,3%	-71,5%	198,0%
Restaurant	17714	9610	23925	-37,0%	-45,7%	149,0%

Machines à Sous	Entrées 2020	Entrées 2021	Entrées 2022	évolution 2021-2022
novembre	15276		9508	
décembre	18409		10867	
janvier	17341		11532	
février	16733		11175	
mars	7647		13559	
avril			14767	
mai		4927	14817	201%
juin	12282	11264	13295	18%
juillet	13019	12289	12959	5%
août	14227	9025	14744	63%
septembre	13472	10369	14083	36%
octobre	14275	11013	15490	41%
TOTAL Saison	142681	58887	156796	166%

Jeux traditionnels	Entrées 2020	Entrées 2021	Entrées 2022	évolution 2021-2022
novembre	1743		791	
décembre	2320		975	
janvier	2006		891	
février	1806		1057	
mars	794		923	
avril			946	
mai			1039	
juin	228	388	959	147%
juillet	1016	985	919	-7%
août	1102	628	1031	64%
septembre	1312	870	1059	22%
octobre	1427	1050	1093	4%
TOTAL Saison	13754	3921	11683	198%

Restaurant	Couverts payants 2020	Couverts payants 2021	Couverts payants 2022	évolution 2021-2022
novembre	2053		1352	
décembre	2051		1446	
janvier	1867		1334	
février	1865		1292	
mars	836		1635	
avril			1897	
mai			2446	
juin	595	1736	2349	35%
juillet	2746	2417	2739	13%
août	2273	1686	2902	72%
septembre	1895	1955	2245	15%
octobre	1533	1816	2288	26%
TOTAL Saison	17714	9610	23925	149%



Les premiers mois de l'exercice sont difficilement comparables puisque la saison 2021 a été amputée de plus de 7 mois d'exploitation et la réouverture a fait l'objet de nombreuses contraintes jusqu'en mars 2022. A partir de cette période, la clientèle est revenue en nombre fréquenter les différentes activités de l'établissement.

Campagne d'information

Suite aux années COVID et à la fin des restrictions sanitaires, le Casino JOA de Besançon a opté pour une politique de communication intense dès la fin des travaux prévus en Mars 2022. Les 4 premiers mois de l'exercice 2022, ont donc été volontairement calmes afin de lancer dès Mars 2022, une campagne de Mass-Médias sur 2 fois 1 semaine. L'objectif de cette campagne de communication était double :

- faire découvrir le nouvel espace de bar-restaurant du casino avec ses nouvelles animations (notamment des DJ Sets tous les vendredis soirs et des concert slive les samedis soirs)
- rappeler à l'esprit des bisontins et Grand-bisontins que leur territoire détient un casino et qu'il s'agit d'un lieu de loisirs comme un autre, où le divertissement est Roi.

Le plan de communication s'est construit autour d'une semaine de communication dès la fin des travaux puis à nouveau 1 semaine de communication 3-4 semaines après. Voici le détail :

- **Du 14 au 21 mars 2022** : Association d'une campagne d'affichage 4x3 (réseaux de 77 faces) + Arrières de bus Ginko (53 faces) + 1 campagne Radio de 50 à 70 spots / semaine sur Virgin radio et Chéri FM + campagne payante d'une semaine sur facebook sur une zone bien défini autour de Besançon
- **Du 11 au 20 avril 2022** : Association d'une campagne d'affichage 4x3 (réseaux de 60 faces) + Arrières de bus Ginko (53 faces) + 1 campagne Radio de 50 à 70 spots / semaine sur Virgin radio et Chéri FM
- **Sur la période du 14 mars au 20 avril 2022** : Pour encore + renforcer la campagne de communication, le casino a également été présent sur l'Est Républicain à raison de 8 parutions sur la période, sous la forme de 1/2 pages ou bandeaux + 7j de campagne digitale sur le site <https://www.estrepublicain.fr/>

Tout le reste de l'exercice est soutenu par une communication digitale sur les événements du casino / jackpots etc... sur le site <https://www.joa.fr/casinos/besancon> ainsi que sur les pages Facebook, Instagram et Twitter du Casino.

Les panneaux d'affichage Longue Conservation aux entrées de ville de Besançon ont été conservés.

Quelques articles de presse ont également soutenu la réouverture du casino après le confinement.

Mesure de la qualité de service

Dans le but de mesurer la qualité d'accueil et de service proposée à notre clientèle, 1 à 2 visites mystère ont lieu dans chaque établissement du groupe JOA, tous les ans. JOA a également décidé de faire visiter les établissements casinotiers concurrents de chacun de ses casinos. Pour Besançon, il s'agit du casino de Salins les bains. Ces visites mystères supplémentaires nous permettent de nous comparer à notre concurrent en termes de qualité d'accueil et de service.

Les visites mystère respectent les critères du groupe JOA suivants :

5 ETAPES	NOMBRES DE CRITERES	POIDS avec pondération
EXTERIEURS	2	5%
ACCUEIL	5	16%
SERVICES GENERAUX	2	8%
MACHINES A SOUS	10	32%
RESTAURANT	13	39%



Les objectifs des visites sont détaillés ci-dessous :

| OBJECTIFS



Associer les **équipes** à la démarche et développer une culture interne de **qualité de service**, cohérente avec les valeurs **JOA**



Mettre le **client** au **centre** de l'entreprise, à tous les niveaux.



Animer le réseau sur les résultats et les actions à mener



Avoir des **outils de mesure** opérationnels barométriques
Qualité délivrée
Qualité perçue

Deux profils de visiteurs mystère ont été prévu par JOA :

2
profils

2 profils client

- > **Client régulier** > visite seul semaine
- > **Client primo** > visite en couple / soir we

CASINOS

En 2022, le Casio JOA Besançon a obtenu les notes de :

- 91.29% lors de la visite mystère du profil primo (13ème / 33 casinos JOA)
- 100% lors de la visite mystère du client habitué/régulier (1^{er} ex-aequo / 33 casinos JOA)

III.3. POLITIQUE RSE

Depuis sa création en 2008, le Groupe JOA a 2 ambitions : changer le regard sur l'univers des casinos et faire de ses établissements de véritables destinations de loisirs. Une approche différente et résolument innovante qui se résume en 3 mots : **Jouer, Oser, S'amuser**.

Plus qu'une vision, c'est un état d'esprit... plus accessible, plus convivial et qui fait de JOA un acteur à part dans l'univers des casinos français. Une démarche qui nous anime au quotidien et qui trouve un prolongement naturel dans notre politique RSE auprès de l'ensemble de nos parties prenantes (internes et externes) dans le respect du tissu local des régions où nos casinos sont implantés.

La politique RSE du Groupe JOA se construit autour de **5 axes prioritaires**

- Appuyons-nous sur un mode de gouvernance responsable
 - Préservation de la confidentialité des données
 - Ethique et transparence dans la conduite globale des affaires
 - Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme



- Conjuguons nos talents
 - Prise en compte de la diversité et de l'égalité des chances
 - Développement du capital humain
 - Amélioration des conditions de vie au travail
 - Préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs
- Projetons-nous pour l'avenir
 - Atténuation du changement climatique
 - Politique d'achats responsable
 - Gestion et tri des déchets
- Jouons pour les autres
 - Soutien à l'économie locale
 - Soutien à la vie culturelle et associative
- Jouons pour nous amuser
 - Protection de la santé et de la sécurité des clients
 - Qualité de l'expérience client
 - Promotion du jeu responsable

Jouer pOur demAin

Agir pour une expérience positive et durable du jeu et du loisir
"Ouvrir, partout où nous sommes implantés, de nouvelles voies vers une expérience du jeu et du divertissement positive, plus responsable et inventive"

Pour contribuer au développement et à l'accélération de la démarche, le groupe s'est doté d'une plateforme de partage des initiatives RSE pour l'ensemble de ses sites (Lakaa) dont voici quelques illustrations pour le site de Besançon :

Déclaration #31034

Besançon

Recycler mes cartons et mes papiers

Créée le 26/04/2023 - par Perrine PAULI (p.pauli@jca.fr)

Date

Date 16/03/2022

Partenaires

- SUEZ

Indicateurs

Informations additionnelles

11,16 tonnes collectées en 2022

Emballage, papier et cartons 11,16

Images

Non spécifié

Documents

Fichier (pdf, word, ppt, ...)

Déclaration #31037

Besançon

Recyclage des huiles de friture

Créée le 26/04/2023 - par Perrine PAULI (p.pauli@jca.fr)

Date

Date 01/01/2022

Partenaires

- Quatra

Indicateurs

Informations additionnelles

Tous les trimestres, ramassage des huiles alimentaires usagées du casino. En 2022 : 320 kg

Images

Non spécifié

Documents

Fichier (pdf, word, ppt, ...)

Non spécifié



IV. RAPPORT TECHNIQUE

IV.1. LOCAUX

L'établissement respecte strictement la réglementation des jeux dépendant du Ministère de l'Intérieur et les normes de sécurité exigées par les textes relatifs aux Etablissements recevant du Public (ERP).

Réglementation des Jeux

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés ainsi qu'un dispositif SMARWATER. Ce produit de marquage codé contre le vol s'applique sur tout objet ou câble. Utilisé en pulvérisation lors des attaques à main armée, il est parfaitement adapté à notre activité. Ces installations ont fait l'objet de nouveaux investissements au cours de l'exercice.

Malgré le recul du nombre d'agressions ces dernières années, il n'en demeure pas moins que le casino de Besançon reste fortement mobilisé avec des équipes de sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équipent nos coffres en back office.

Enfin, les procédures d'arrivée et de départs de nos personnels ont été revues pour éviter toutes agressions et prise d'otages.

Réglementation des ERP

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- L'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que BUREAU VERITAS interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement, ...) intervient tous les ans à trois ans suivant les établissements. Leur dernière venue remonte au 20 juin 2022 afin de réceptionner les travaux réalisés. La commission du 7 juillet 2022 a émis un avis favorable sans aucune réserve.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

L'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.



En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, la présence d'un Responsable Sécurité permet de renforcer les différentes actions en place. Par ailleurs, sa présence sur site permet d'assurer, et de façon plus fréquente, les formations continues sur prévention des risques « incendie » pour le personnel et l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et des sessions de "recyclage" sont prévues chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le tableau de suivi des vérifications périodiques obligatoires est joint en annexe.

IV.2. RESPECT DE LA REGLEMENTATION DES JEUX

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

L'établissement est doté d'un manuel de Procédures internes relatif à la lutte contre le blanchiment dans lequel on retrouve les règles générales émanant de notre autorité de tutelle. De plus, à la fin de la saison, le directeur du casino rédige un rapport annuel d'activité adressé au Service central des courses et jeux.

Dispositif de prévention de l'abus de jeu

Le Casino s'engage à assurer que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables, dues à un excès de la pratique de jeu, afin que nul ne puisse sacrifier sa situation financière, sociale ou économique, qui seraient des causes pouvant altérer la déontologie et le devenir économique de la filière des casinos.

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino s'est volontairement engagé depuis plusieurs années dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Bien que la pratique du jeu relève de la responsabilité individuelle, les casinos JOA ont adopté une attitude et des règles communes afin d'aider et d'être proactifs envers les personnes qui pourraient être en situation de jeu excessif.

Un protocole, baptisé "Mission Responsable", véritable dispositif de protection du joueur, a été établi. Il est appliqué dans l'ensemble des établissements du groupe JOA et s'articule autour de 3 axes :





- La mobilisation des collaborateurs
- L'accueil, l'information de nos clients
- Des solutions d'accompagnement des joueurs en difficultés

- **a. LA MOBILISATION DES COLLABORATEURS qui passe par :**

- La sensibilisation

Ce module de formation, destiné à l'ensemble du personnel en contact avec la clientèle, a pour objectifs de fournir les bases du phénomène d'addiction et donner des clés pour mieux comprendre le niveau d'attente et de difficultés des joueurs en abus ou dépendants et savoir réagir à l'expression de difficultés manifestes du joueur.

- La création d'une équipe de référents "coachs mission responsable"

Un module de perfectionnement est dispensé à l'ensemble des membres du comité de direction afin d'accroître leurs compétences en matière de prévention et de réduction des risques d'addiction au jeu de leurs clients. Il leur donne des clés pour :

- situer leur rôle versus le Jeu Responsable et définir le trouble lié aux jeux d'argent,
- repérer et communiquer au mieux avec les joueurs en difficulté.

- Un système d'alerte et de suivi à travers :

- L'observation des collaborateurs : des outils et procédures ont été mis en place afin que chaque collaborateur soit, à son niveau, un maillon de la chaîne d'alerte.
- Le système online qui permet au directeur de l'établissement d'être informé en cas d'évolution du comportement de jeu d'un client en fonction d'un certain nombre de critères définis.

- **b. L'ACCUEIL, L'INFORMATION DE NOS CLIENTS**

- Les conditions d'accès

Le contrôle systématique des identités à l'entrée des espaces jeux permet de garantir que n'y ont notamment pas accès les mineurs, les personnes interdites de jeu par décision ministérielle et celles ayant demandé, au casino, une interdiction d'accès sur une période définie.

- Le kit de communication et information client

La responsabilisation et l'information du joueur sur les risques liés à l'abus de jeu, la promotion d'un "bon mode d'emploi du jeu" et d'un profil de "joueur averti", sont des éléments essentiels de la démarche de prévention.

Un kit de communication très complet est mis en place au sein de l'établissement (affichage, flyer d'information, spot radio...).

- Un marketing responsable

C'est l'assurance de la présence des mentions légales liées à la prévention du jeu excessif sur toutes les publications et du respect de la démarche Mission responsable dans toutes les actions commerciales et de communication.

- **c. DES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES JOUEURS EN DIFFICULTES**

- La ligne d'assistance "Misez sur Vous"

Une ligne d'assistance téléphonique, financée en grande partie par le groupe JOA, est à disposition de tout joueur en difficulté et son entourage. Cette assistance, totalement confidentielle et gratuite, fonctionne toute l'année 7j/7 et est assurée par Pierre Perret, Fondateur de l'Institut du Jeu Excessif (2005) et Pair-aidant reconnu comme tel au sein de la FPEA (Fédération Patients-Experts Addictions) depuis 2020.

- Le break de jeu ou interdiction volontaire d'accès

Ce dispositif a pour vocation d'aider le joueur, à travers une interdiction d'accès sur une durée définie, à reprendre le contrôle de son jeu.



C'est une solution simple, formalisée par écrit au cours d'un entretien entre le joueur et un coach Mission Responsable. Durant la période définie, le client ne pourra pénétrer dans les salles de jeux de l'établissement et ne recevra aucune sollicitation ou communication commerciale.

Au terme de la période, un nouvel entretien est programmé avec le client afin de faire un point sur sa situation et décider avec lui de la suite à donner (réintégration, reconduction de la mesure, orientation vers une interdiction ministérielle).

L'interdiction ministérielle

Toute personne peut demander à être interdite de jeux au niveau national. Cette demande est formulée auprès de l'autorité nationale des jeux.

JOA : Premier opérateur de casino Français à être certifié "Responsible Gaming" à un niveau européen (European Casinos Association)



Pour JOA, le jeu est une détente et doit rester un plaisir. L'obtention de la certification "Responsible Gaming", sceau d'excellence est une grande source de satisfaction et de fierté pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe JOA. Elle confirme la pertinence et le bien-fondé de nos pratiques engagées depuis des années en matière de jeu responsable

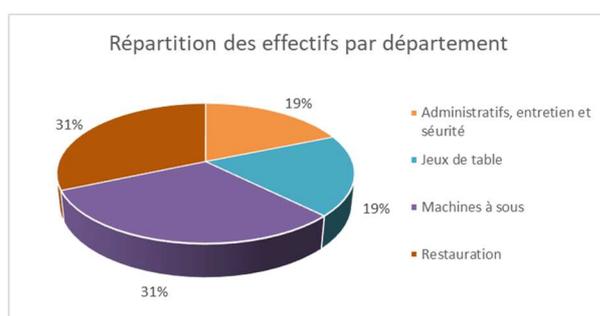
Au casino de Besançon, ce sont sur l'exercice écoulé :

- 10 salariés qui ont suivi le module de sensibilisation en 2021,
- 1 salarié qui a suivi le module expertise afin de rejoindre l'équipe de référents "Coachs Mission Responsable" (l'ensemble de l'équipe Membre du Comité de Direction est dorénavant formée)

IV.3. DESCRIPTIF DU PERSONNEL

Les effectifs

L'effectif en Equivalent Temps Plein est de 61.6 collaborateurs(trices) réparti(e)s en 21.3 femmes et 40.3 hommes contre 61.7 personnes pour l'exercice précédent.



Dpt	ETP moyen		TOTAL
	F	M	
Administratifs, entretien et sécurité	5,7	5,9	11,5
Jeux de table	0,0	11,5	11,5
Machines à sous	9,6	9,5	19,2
Restauration	7,4	12,0	19,4
TOTAL	22,6	39,0	61,6

Historiquement, les femmes sont moins représentées dans les catégories Cadres que les hommes ; cette situation s'explique notamment par le fait que l'accès aux métiers du casino était fermé aux femmes dans la mesure où le travail de nuit leur était légalement interdit (hormis pour les travaux des services d'hygiène ou postes à dimension technique). L'interdiction du travail de nuit des femmes sera levée globalement en France par la Loi du 9 mai 2001.



La formation du personnel

La politique sociale du groupe a toujours placé autant que possible les savoir-faire des équipes au cœur de ses responsabilités et préoccupations, en rendant chacun/e acteur de son parcours. Cette logique se poursuit et se renforce, grâce à l'outil de e-learning dont le déploiement sera concrétisé sur l'exercice 2022-2023

Le casino continuera dans ce cadre de prévoir une politique de la formation prévisionnelle pour gérer l'acquisition et/ou le développement des compétences métiers nécessaires à l'exercice des missions, au regard de l'évolution des attentes clients, en phase avec les évolutions sociétales actuelles renforcées au sortir de la crise COVID notamment. La politique de formation s'inclura ainsi parfaitement dans un rôle de responsabilité sociétale de l'entreprise RSA, en s'articulant autour :

- D'une gouvernance responsable avec :
 - Programme de formation LCB-FT
 - Un renforcement des sensibilisations / formations sur la protection de données confidentielles ET la sécurité informatique
 - Une mise en œuvre du code de bonne conduite dont le déploiement a été renforcé durant l'été 2022
- De la promotion du jeu responsable et de l'expérience client avec :
 - Des actions pour toujours mieux accompagner les équipes pour la détection et l'accompagnement des situations délicates en termes d'addiction, notamment en termes de jeu et d'alcool, dans le prolongement de la certification JOA et de la « Mission responsable »
 - La poursuite de la consolidation de nos savoir-faire sur les protocoles en lien avec l'hygiène et la sécurité des clients et des équipes
 - Le développement de modules pour encourager la satisfaction clients grâce notamment à la qualité d'accueil, la gestion des doléances clients, et l'expertise métiers des équipes \$
- Du développement de l'égalité et du capital humain, axé autour des équipes de la société via :
 - Des actions de formation / sensibilisation pour l'amélioration des conditions de travail via la gestion des rythmes de travail, la gestion des situations conflictuelles...
 - Des modules de formation / cursus de développement dans le cadre de la détection des talents de l'entreprise
- De l'essor local des partenaires intentionnels et culturels locaux, via les relations écoles pour des stages voire alternance, visant à promouvoir notre secteur, ainsi que nos compétences de demain, ou le travail avec des prestataires locaux !
- De la préservation de l'environnement et de l'énergie, par le biais d'action de sensibilisation / formation des équipes (et des clients) sur les écogestes, la gestion des déchets, la limitation des déplacements quand c'est possible

LES DONNÉES CLÉS

32	stages de formations réalisés				
112	stagiaires formés	soit	47	collaborateurs(rices) formé(e)s	
39,36	jours de formation réalisés	soit	0,65	jours de formation en moyenne par collaborateurs(rices)	
275,50	heures de formation réalisées	soit	4,55	heures de formation en moyenne par collaborateurs(rices)	
10 566,62 €	de coûts de formation engagés	soit	176,22 €	de coût moyen de formation par collaborateurs(rices)	



IV.4. EFFORT ARTISTIQUE ET CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VILLE

Animations internes au titre du cahier des charges

Spectacles, concerts	25 816 €
Animations dansantes (thés, repas dansants).....	7 707€
Expositions artistiques.....	€
Autres	6 669 €
Sous-total	40 192€

Animations internes hors cahier des charges

Spectacles, concerts	€
Animations dansantes (thés, repas dansants).....	€
Expositions artistiques.....	€
Autres	€
Sous-total	0 €

Animations externes au titre du cahier des charges

Partenariat (manifestations sportives et culturelles au niveau de la commune).....	€
Sponsoring (associations, clubs sportifs, grands évènements)	€
Participation à la vie communale.....	200 000€
Participation à l'office du tourisme	€
Autres	€
Sous-total	200 000€

Animations externes hors du cahier des charges

Partenariat (manifestations sportives et culturelles au niveau de la commune).....	€
Sponsoring (associations, clubs sportifs, grands évènements)	8 719€
Participation à la vie communale.....	€
Participation à l'office du tourisme	€
Autres	€
Sous-total	8 719€

Autres dépenses

Animations jeux gratuits	97 224€
Dépenses de communication (hors spectacles et concerts)	35 555€
Sous-total	132 780€

TOTAL DES DEPENSES 381 691 €



V. RAPPORT FINANCIER

V.1. POLITIQUE TARIFAIRE - INFORMATIONS GENERALES

La politique tarifaire n'a pas évolué depuis l'année dernière sauf pour couvrir les impacts de la hausse des matières premières. Le restaurant n'a PAS modifié son offre et conserve le concept " Le Comptoir" avec principalement :

- Une carte « brasserie » évoluant souvent ;
- Des formules adaptées à la clientèle professionnelle
- L'ouverture en continu de la terrasse jusqu'à fin septembre

Toutes ces démarches ont été réalisées dans le but d'attirer une nouvelle clientèle plus large.

V.2. TARIFS APPLIQUES EN RESTAURATION

Tarifs de consommations (TTC service compris)

Produit	Tarif 2020	Tarif 2021	Tarif 2022
Café	1,70 €	1,70 €	1,70 €
Jus de fruit	3,10 €	3,30 €	3,70 €
Soda	de 2,90€ à 3,90€	de 2,90€ à 5€	de 2,60€ à 4,50€
Eau minérale (1/2 l)	3,40 €	3,40 €	3,40 €
Apéritif	de 3,50€ à 7,50€	de 3,7€ à 7,50€	de 3,70€ à 8,00€
Apéritif anisé	de 3,50€ à 3,65€	de 3,50€ à 3,70€	de 3,50€ à 3,70€
Bière	de 4€ à 7€	de 4,10€ à 7,50€	de 2,70€ à 9,50€
Cocktails	de 6,50€ à 7,90€	de 6,50€ à 8,00€	de 5,50€ à 8€
Champagne	de 7€ à 8,50€	7,50 €	7,50 €

Tarifs de la restauration (TTC service compris)

Produit	Tarif 2020	Tarif 2021	Tarif 2022
Plat du jour	12,00 €	12,00 €	13 €
Menu Ardoise	29,00 €	29,00 €	de 31€ à 33€
Menu Kid's	12,00 €	12,00 €	12 €
Entrées	de 7€ à 11€	de 7€ à 12€	de 7,50€ à 12€
Viandes	de 14€ à 21€	de 14€ à 22€	de 16€ à 22€
Poissons	de 16€ à 17,50€	17,00 €	de 18€ à 21€
Desserts	de 3,50€ à 7,50€	de 6,50€ à 7,50€	de 6,50€ à 8€
Eau minérale (50cl l)	3,40 €	3,40 €	3,40 €
Vin (75 cl)	de 16,50€ à 105€	de 16,50€ à 44,80€	de 16,50€ à 44,80€
Champagne (75 cl)	de 55€ à 120€	de 55€ à 120€	de 55€ à 120€



V.3. JEUX : MINIMAS ET DENOMINATIONS

Jeux	Minimum de Mises
Roulette Anglaise	2 €
BlackJack	5 €
Ultimate texas Hold'Em	2 €
Roulette Anglaise Electronique	1 €
BlackJack Electronique	2 €
Machines à sous	de 0.01 € à 2€